

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

19 janvier 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

Etaient présents : ANDRE Marie-Louise, BACCONNIER Bernadette, BADAIRE Colette, BARTASSOT Annie, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, DUMOUTIER Nadine, DYVRANDE Thibault, FREMAUX Michel, GOHEL Jean-Pierre, HAMARD Sébastien, HERVE Patrick, LANCE Jean-Pierre, LE BARBEY Chantal, LEMAIRE Régis, LEVARD Danièle, MARCELIN Jean-Luc, MARIE Philippe, RIQUART Annette, THOMASSE Daniel, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

Etaient absents : néant.

RENOUVELLEMENT DE L'OUVERTURE DE CREDIT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a contracté l'an passé auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Calvados une ouverture de crédit à court terme de 1 000 000 € destinée à faciliter l'exécution budgétaire.

Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes de paiements et d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts éventuellement budgétés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de demander auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Calvados, aux conditions de taux fixées à la date de la signature du contrat, Euribor 3 mois moyenné m-1 +0.600% et de frais de dossier à hauteur de 250 €, l'attribution d'une ouverture de crédit à court terme. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Commune et au plus tard le 1^{er} mars 2010.

Le Conseil Municipal,

- Prend l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire, d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie, hors budget ;
- Prend l'engagement pendant toute la durée de l'ouverture de crédit de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés ;
- Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune, pour la réalisation du contrat à passer avec l'établissement prêteur et à l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

REGULARISATION DE L'ACTE DE VENTE COMMUNE DE BIEVILLE BEUVILLE / ZOUAOUI-DEKHIL

Monsieur le Maire explique l'historique de cette parcelle correspondant à un talus de quelques mètres carrés, sans propriétaire suite à une cession de 1989 par la famille Pauwels. Le notaire demande une délibération pour que cette parcelle devienne terrain communal. Il s'agit d'une cession gratuite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la régularisation de cet acte de vente.

INTEGRATION DES VOIRIES LOTISSEMENT DES VIKINGS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 juin 1980 actant l'intégration des voiries du lotissement « des vikings » et expose que l'acte correspondant n'a jamais été entériné.

De ce fait, afin de régulariser cette situation, il est préférable de délibérer de nouveau afin de permettre au notaire de rédiger l'acte en bonne et due forme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RENOUVELLE son souhait de procéder à la rétrocession des voiries du lotissement les vikings ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la régularisation de cette omission.

PROPOSITION DE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL CONCERNANT LES CANDIDATURES D'ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention émanant du Conseil général du Calvados et exposant la possibilité donnée aux communes de se prononcer sur les candidatures aux métiers d'assistants maternels et familiaux de personnes issues de la commune. Monsieur le Maire expose l'utilité de pouvoir se prononcer sur ces candidatures dans un cadre sensible tel que celui de la petite enfance qui appelle toute la vigilance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui permet de maintenir un lien de proximité.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Monsieur le Maire rappelle l'accroissement de la population et le surcroît de travail engendré de ce fait. Il est indispensable de pouvoir bénéficier de personnes qualifiées administrativement afin de garantir le bon fonctionnement du service public de la commune.

Monsieur le maire propose la création d'un poste de rédacteur afin de permettre une garantie des services.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste de Rédacteur à compter du 1^{er} février 2009 à temps complet.

Monsieur le Maire est chargé d'adresser au centre de gestion du Calvados la déclaration de vacance de poste.

ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 15 DECEMBRE 2008 CONCERNANT LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DU RAM

Monsieur le Maire rappelle le refus d'accepter le changement de siège social du SIVU du Ram acté par la délibération du 15 décembre dernier. Monsieur le Maire apporte un éclaircissement nouveau sur ce changement à savoir le souhait de la commune de Blainville sur Orne de ne plus être le siège de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, au vu de cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rapporter la délibération du 15 décembre 2008 concernant les modifications des statuts du SIVU du RAM.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DU RAM

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts du SIVU du RAM consistant en une modification du siège social de celui-ci afin de permettre une meilleure gestion du syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIVU sous la forme de la modification du siège social qui sera désormais à Ouistreham.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 14

Monsieur le Maire rappelle les difficultés liées au remplacement du personnel administratif et notamment trouver du personnel qualifié opérationnel rapidement. La commune doit faire face à l'absence de la personne en charge de la comptabilité pour une durée probable de deux mois et doit de ce fait trouver une personne qualifiée. Le centre de Gestion du Calvados sous couvert d'une convention propose des personnes qualifiées qu'il rémunère et que la commune peut employer en remboursant les coûts de cet emploi au centre de gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le centre de gestion du calvados afin de permettre de pallier aux absences du personnel administratif.

QUESTIONS DIVERSES

Mme DUMOUTIER Nadine informe l'assemblée du niveau de progression des projets de lotissements. Une demande de permis de construire a été déposée le 28 décembre 2008 par European Homes pour 42 logements. Or le permis d'aménager n'a pas été remis préalablement, comme il l'avait été demandé. Le dossier est donc incomplet et va probablement prendre du retard.

M. FREMAUX Michel rapporte la mise en place du syndicat intercommunal des 4 Chemins reprenant SLJ le 18 décembre 2008. Un règlement intérieur a été établi. SLJ (Sport Loisirs Jeunes) devient SEJ (Secteur Enfance Jeunesse). Un groupe restreint de 3 délégués (1 de chaque commune) assurera la gestion en continu des activités. Un travail a déjà été fait pour relooker le logo de l'association. Les réunions sont animées et les échanges sont bons. M. Frémaux remercie les salariés de SEJ pour le travail fourni pour réaliser cette mutation.

Mme BACCONNIER Bernadette fait un point sur les nouveautés à la cantine après le changement de prestataire début janvier. Le personnel communal assure bien la nouvelle tâche, les enfants interviewés semblent satisfaits. La qualité apparaît tout à fait satisfaisante et les rations peut-être un peu trop copieuses, sauf au goûter; mais il faut plus de recul pour avoir un avis. Une commission menu aura lieu début février. M. le Maire a entendu des questions relatives à ces changements. Il précise que le contrat avec le prestataire précédent venait à expiration et que le but était aussi de contenir le coût des repas facturés aux familles.

La réorganisation du travail du personnel est en cours de rodage et se passe globalement bien pour le moment. Des ajustements dans la répartition des tâches sont nécessaires et un bilan pour chaque service est prévu prochainement.

M. MARCELIN Jean-Luc, Président du Syndicat du Parc de loisirs, informe qu'une délibération a été prise, autorisant la cession d'une bande de terrain de 4 mètres par le golf au profit de la commune. Il demande le délai de réalisation de la clôture à la charge de la commune. M. le Maire l'informe qu'un devis va être établi et que les travaux seront possibles aussitôt après le vote du budget 2009.

M. THOMASSE Daniel, membre de la commission travaux, demande quels travaux parmi tous les besoins pourront être possibles en 2009 compte-tenu des restrictions budgétaires envisagées. M. le Maire répond que la commission évalue les besoins mais va devoir aussi établir des priorités. Les dotations de l'état pour cette année ne sont pas encore connues. On en a une idée approximative, de même que des recettes provenant des impôts puisque les discussions budgétaires vont avoir lieu. On ne connaît pas non plus la position de Caen la Mer qui n'a pas encore arrêté son budget. On ne peut qu'attendre pour faire des arbitrages selon l'enveloppe disponible et le vote du budget fin mars. On peut cependant envisager une enveloppe 2009 similaire à celle de 2007.

M. Thomasse signale aussi que des personnes s'inquiètent déjà des nuisances probables des prochaines constructions de lotissements. Mme Dumoutier rappelle que notre PLU prévoit que les projets soient avancés par tranches. La gêne est réelle et inévitable.

Mme BARTASSOT Annie fait un appel à don pour des couvertures. Par ailleurs, elle signale que la boîte à lettres sur le parking de la poste est parfois inaccessible car elle est trop proche des véhicules garés en épi. D'autre part, les circuits des services de la poste sont parfois étranges. Il est rappelé que la levée de la boîte à lettres sur le parking est affichée à 9h30.

Mme LE BARBEY Chantal a été alertée sur l'état du chemin de la vallée. M. Thuillier-Hamel informe que la commission travaux est au courant et qu'il va être procédé rapidement à la mise en place de Chaussin.

M. VIEL Philippe signale que des tuiles tombent du toit d'une maison et qu'un chien très agressif empêche le passage d'habitants dans une rue de la commune. Ce qui est confirmé par plusieurs personnes présentes.

Mme DESLOOVERE Françoise remercie l'équipe de la commission qui a mené à bien la parution du bulletin. Les réunions sont nombreuses et le travail assidu.

M. THUILLIER-HAMEL Gérard informe que les finitions de voirie du lotissement de la Fresnaye et de la portion de piste cyclable près de la maison de retraite sont en cours. L'entreprise d'espaces verts fera les travaux dans la foulée. Les travaux de la Basse rue ne sont pas encore terminés puisqu'il reste encore quelques branchements EDF à faire. Des devis sont demandés pour la rue JB Colbert et pour 2 candélabres supplémentaires près du golf et suite à une demande du CMJE pour améliorer l'éclairage près du passage piétons de la pharmacie.

M. LEMAIRE Régis demande s'il y a du nouveau pour la fibre optique. M. le Maire répond que des réunions et des discussions ont lieu. La fibre optique arrive jusqu'à la maison de retraite. Ce qui est attendu, c'est le déploiement jusqu'à la mairie. La solution technique existe et pourrait être faite par France télécom. Néanmoins, le respect de la concurrence lui impose de mettre ses installations au service de ses concurrents. On peut comprendre le manque d'enthousiasme de France Télécom pour assurer le coût de cette installation qui bénéficiera aussi à ses concurrents. Dans ces conditions, prévoir des délais est actuellement impossible. L'investissement par la commune est rédhibitoire puisque de l'ordre de 300 000€.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 00.